

lauréat du concours le groupement BASE / ALTERESPACES / SAFEGE / STUDY CASE / BIOTOPE / PARCOURS CONSEIL / UNI VERT DURABLE ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur a engagé une négociation avec le lauréat en vue de la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que le présent marché comprend la réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires de la conception du projet jusqu'à la réception des travaux ;

Considérant que ce marché est adossé à un projet de travaux d'une enveloppe prévisionnelle de 15 millions d'euros hors taxe ; le marché se répartissant en une tranche ferme, qui permet de réaliser les premiers équipements et les terrassements d'ensemble, et deux tranches conditionnelles qui permettront de compléter les équipements ;

Considérant que les honoraires provisoires de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre sont les suivants :

- tranche ferme : 852 594,36 € TTC
- tranche conditionnelle 1 : 394 082,85 € TTC
- tranche conditionnelle 2 : 334 407,85 € TTC

Le montant total provisoire du marché s'élève à 1 581 085,06 € TTC.

Considérant que le groupement a pour mandataire une importante agence de paysage BASE, accompagnée d'un paysagiste de La Réunion, UNI-VERT DURABLE, SAFEGE assurant le volet infrastructures, STUDY CASE l'architecture, BIOTOPE les études environnementales, et PARCOURS CONSEILS la conception des équipements équestres ;

Le Conseil Municipal,
réuni le mercredi 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré,

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Paul Cazal, Isabelle Musso, Jean-Jacques Vlody représenté par Paul Cazal, Colette Fontaine représentée par Isabelle Musso, Yannis Lebon s'abstenant,

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement BASE / ALTERESPACES / SAFEGE / STUDY CASE / BIOTOPE / PARCOURS CONSEIL / UNI VERT DURABLE,

- d'allouer, conformément aux propositions du jury, au candidat retenu une avance de 25 000 € HT sur la rémunération globale de son esquisse, et une prime de 25 000 € HT aux trois candidats non retenus ayant néanmoins remis une esquisse.